Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 118 (1992)

Heft: 20

Artikel: Parc du Sausset: la construction d'un grand territoire

Autor: Corajoud, Michel / Corajoud, Claire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-77793

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Parc du Sausset

La construction d'un grand territoire

Par Michel et Claire Corajoud Paysagistes DPLG 34, rue Balard F-75015 Paris

- 1. Plan général du concours
- 2. Plan général des plantations
- 3. Photo aérienne avant projet

Parc du Sausset, Seine-Saint-Denis, France: Claire Corajoud, Michel Corajoud, Jacques Coulon, paysagistes; Edith Girard, Pierre Gangnet, architectes; Pascal Mourgue, Patrice Hardy, designers; Bernard Rousseau, sculpteur; Tristan Pauly, Claude Guinaudeau, Pierre Donadieu, Marc Rumelhart, Jean-Baptiste Page, ingénieurs; Sylvie Sandjian, maquettiste architecte; M. Villette & J. Naudet, plantations; M. Ripaud, clôtures. Directeur d'investissement: Service départemental des espaces verts. Maître d'ouvrage délégué: S.O.D.E.D.A.T. 93

La morphologie du site

Le parc du Sausset emprunte son territoire à l'extrémité ouest de la Plaine de France; c'est un site qui se refuse aux premières lectures, tant il est nu et plat. Les variations topographiques existantes prennent toutefois de l'ampleur et du corps, quand on oublie l'étendue céréalière et que l'on dessine les premières perspectives du projet.

Nous verrons plus avant que la zonation des sols a suscité pour partie notre stratégie d'occupation du terrain. Nous nous sommes intéressés à valoriser les particularismes de manière que le projet monte du sol et puisse, à terme, les exalter.

Quoique faibles, à l'échelle du site, les micro-paysages déterminés par le Sausset et le Roideau portent l'imagination à l'extension de ces milieux (les seuls qui, actuellement sur le site, préfigurent l'image réduite de la campagne). Ces deux ruisseaux sont une des potentialités fortes du terrain.

Les intentions

Sur ce paysage calme et puissant, nous nous sommes déterminés à ne pas introduire le tumulte.

L'unité du site, sa continuité avec les urbanisations riveraines ont été brutalement rompues par des infrastructures (échangeurs, routes, autoroutes, train). Or, il nous a paru vain d'extrapoler sur les chances d'attraction de ce parc, sans poser le problème de sa réinsertion dans le continuum des relations urbaines. Avant de solliciter les visiteurs éloignés venant par l'autoroute ou le R.E.R., il convenait donc de restituer ce parc à l'ensemble du territoire physique et humain duquel il a été sectionné.

Nous entendons par là qu'il ne suffit pas de passerelles pour que les riverains entrent dans le parc; il nous paraissait nécessaire qu'avec eux, entre également un morceau du paysage de leur propre rive. Il ne s'agit pas de conduire des usagers aux loisirs, mais de ressouder leur territoire rompu.

Les solutions furent, d'une part, d'appuyer très fortement le parc sur la seule voie qui pouvait, à terme, retrouver une échelle urbaine (la VC3, encore innommée, innommable!) et qui marque actuellement la limite des trois mille logements de la ZUP d'Aulnay-sous-Bois; d'autre part, d'économiser sur le budget du parc pour financer, en priorité, des franchissements capables d'inverser l'ordre des impacts en pliant les autoroutes sous la courbure de ponts plantés qui associeraient les deux rives.

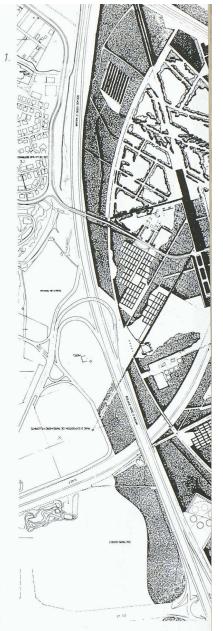
Le second tracé qui introduit dans le parc les directions venues de l'extérieur, permet d'embrasser tous les lieux et de citer l'image retrouvée de la patte d'oie, triangulation familière de la forêt.

Quant au système des lignes issues de la ZUP d'Aulnay-sous-Bois, il franchit la limite ouest du parc pour y dessiner la maille d'un hectare, la mesure appropriée, le cadre de référence.

C'est à partir de cette maille que le parc monte en s'ouvrant vers le nord et que la forêt s'installe. Les déchirures d'une clairière s'infléchissent vers le parc d'Aulnay, à l'Ouest, et vers le Sud-Est, elles empruntent la dimension la plus profonde du site, celle qui s'ouvre, au-delà du Clos Montceleux, vers les paysages paisibles que cadrent Sevran et Le Tremblay.

Par deux pincements, on franchit à nouveau la voie ferrée, l'un passant dessous en suivant le ru du Roideau et l'autre dessus, pour montrer, au loin, Paris, ou du moins l'image la plus concrète de Paris: la Tour Eiffel accouplée au Sacré-Cœur.

Enfin, il y a la plus longue ligne de toutes: la courbe, image intériorisée de l'autoroute, sous la forme de la

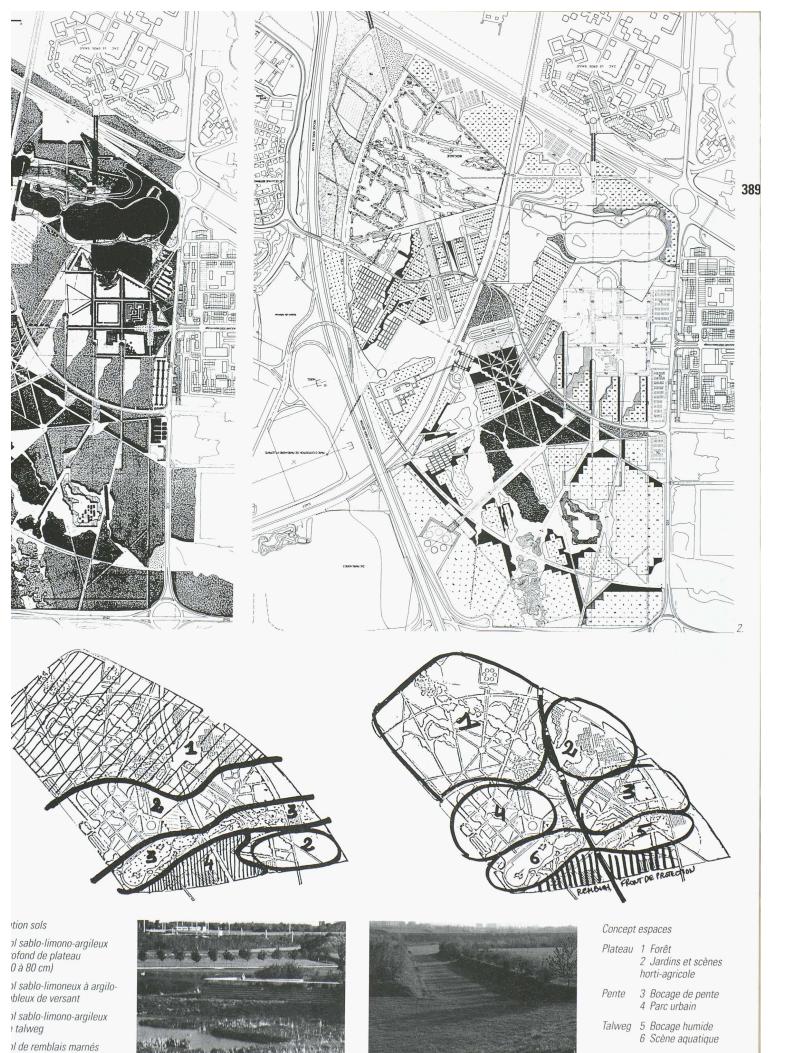






388

AS Nº 20 16 septembre 1992



Detail parc urbain 4. Haies du bocage 5.

Photographies du parc du Sausset réalisées par Gérard Dufresne. Le Kremlin-Bicêtre, France



Le boqueteau



La clairière



La haie bocagère



La patte d'oie



Les entames cultivées

grande circulaire, où naissent et commencent tous les lieux.

Les lignes ainsi tissées... les lieux peuvent se constituer.

Les préalables au projet et les lieux du parc

Tout d'abord, nous avons donc posé le principe de considérer le sol actuel comme l'élément potentiel le plus fort du futur parc. Nous nous sommes fait l'obligation de ne pas déranger cette terre prête à la végétation; cela veut dire que notre projet rompt avec la pratique des grands travaux et qu'il ne nécessitera jamais la mise en œuvre de gros engins. L'idée même de retrousser la couverture végétale pour entreprendre des terrassements d'envergure est exclue de notre proposition.

Nous avons vu précédemment que la topographie naturelle recèle de puissantes ressources et notre dessein est de marquer le terrain par des nervures ou des incisions, là où il amorce ses mouvements: une manière de «sur-» ou «sous-ligner» sa morphologie propre. Le plan réduit des mouvements de sol du projet illustre cette vision. Cette intention induit aussi (pour partie) l'option prioritaire du bocage à la place du bassin Bataille qui, lui, entraînerait dans le meilleur des cas le déblayage et le nécessaire replacement de 800 000 m³ de terre.

Ensuite, nous avons résolu de constituer un parc avec le végétal comme matériau prioritaire. Cela exigeait une étude écologique (sol, modelé du relief, végétation climacique) pour enraciner quatre scènes végétales, quatre lieux dominants, qui s'organisent autour de la gare:

- une scène forestière sur le plateau s'articulant avec le parc d'Aulnaysous-Bois,
- une scène agri-horticole, centrée sur un écomusée et ouverte sur la Plaine de France,
- une scène bocagère ouverte sur le Sud et, par entailles dans la forêt circulaire, sur le vieux Villepinte,
- une scène de parc plus urbain, centrée sur le bassin de Savigny, à l'interface d'Aulnay 3000 et du parc proprement dit.

Ce parti pris en faveur du matériau végétal, écartant de surcroît tout mo-

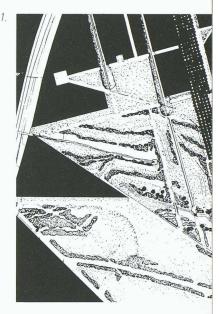
delage du sol, voulait donc dire qu'il n'y aurait de paysage que dans une maîtrise des masses végétales pleines et des vides qu'elles contrôlent.

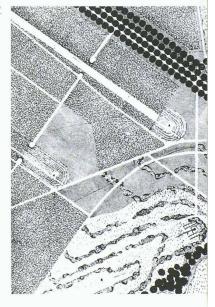
Nous avons à cet effet choisi cinq archétypes, cinq registres de formes paysagères: la patte d'oie, la clairière, le boqueteau, les entames cultivées, les haies bocagères; le problème étant, bien entendu, d'enchaîner et d'articuler ces registres dans une stratégie d'occupation de l'ensemble. A 2 l'inverse d'un projet articulant des fonctions, il s'agit, en l'occurrence, d'articuler des lieux. C'est-à-dire que la forme même de ces lieux devrait, à elle seule, engendrer les véritables pratiques du parc.

A partir des cinq registres énumérés (auxquels il faudrait ajouter celui du petit parc urbain) et des quatre scènes végétales définies plus haut, le projet organise des sous-espaces distincts et variés qui, par le jeu d'alliances formelles, se noueront en des promenades continues.

Enfin, nous avons encore privilégié une évocation du parc comme d'un lieu à l'écart des nuisances urbaines, soit un cadre naturel duquel la ville ne serait cependant pas absente. Si l'image de la campagne y est asso- $_{\it 3.}$ ciée, c'est, croyons-nous, parce que la campagne concilie ville et nature: la géométrie de l'une et la géographie de l'autre s'y assemblent. Toutefois, si la campagne est aussi un lieu de production, nous entendons, quant à nous, concevoir un lieu de réconciliation où la ville ne serait pas totalement démentie, mais susceptible d'être reconstruite mentalement par le truchement des lignes qui se croisent et des espaces qui constituent lentement leurs limites. Autrement dit, la géométrie de notre projet ne sera pas une géométrie forcée.

En conclusion, le parc doit représenter un ailleurs, un espace préservé du despotisme de l'urbanisation, tout en soutenant le paradoxe qu'introduit notre recherche de géométrie complexe, propre aux villes sédimentaires. Résumant bien nos objectifs prioritaires, notre tentative revient donc à créer une complexité, dont la texture relèverait entièrement du végétal.









90

S Nº 20 16 septembre 1992



